

Gestützt auf Art. 7 Abs. 2 des Bundesgesetzes über Jagd und Vogelschutz wird beschlossen: „Auf und längs der Aare bei Solothurn, vom Einlauf des Hohlbergbaches bis zur Einmündung des St. Katharinenbaches, ist künftig der Abschuss von Wassergeflügel jedermann untersagt. Die genannte Aarestrecke gilt während des ganzen Jahres als Schonrevier.“

Der Unterfertigte wird nicht ermangeln, dieses Schonrevier, welches eine Länge von etwa $3\frac{1}{2}$ Kilometer aufweist, zu besuchen, und ab und zu über den Erfolg dieser getroffenen Massregel im „Ornithologischen Beobachter“ Bericht zu erstatten.

Rosegg bei Solothurn, 24. Oktober 1909.

Dr. L. Greppin.

Un docteur Sec (de Linz, Autriche) aurait émis l'hypothèse (voir Tribune de Lausanne, 7 octobre) que les oiseaux migrateurs retrouvent leurs chemin grâce aux grands courants électriques et magnétiques.

Une forte perturbation magnétique s'étant produite peu après le départ de nos hirondelles on peut se demander s'il y a corrélation entre ces deux faits. Quoi qu'il en soit le départ assez subit, en tout cas hâtif et en masse de nos hirondelles, suivi d'un courant magnétique intense, accompagné d'une aurore boréale (observée entre autres à Lausanne) mérite d'être signalé et retenu.

A. R.

Le passage des oiseaux est hâtif cette année. D'aucuns pensent que c'est le signe d'un hiver précocce. A Yverdon *les martinets* (Cypselus apus L) avaient déjà disparu le 30 juillet (époque habituelle 10—15 août). Les *hirondelles rustiques* (Hirundo rustica L) quittaient Neuchâtel le 15 septembre (date ordinaire: 18—25 septembre). Celles d'Epagnier disparaissaient à peu près à la même époque, mais jusque vers le 10 octobre il ne se passait presque par de jours sans qu'on en aperçût de petites troupes venant du nord. D'autre part le *spioncelle* (Anthus aquaticus Bechst.) est descendu des montagnes au moment accoutumé (30 septembre 1^{re} observation cette année); de même *l'accenteur mouchet* (Accentor modularis L) [29 septembre]. Aperçu le 24 septembre un beau vol de *40 courlis* (Numenius arquatus): ils poussent leur cri et décrivent plusieurs grands cercles au-dessus des champs entre La Tène et Montmirail.

Epagnier, le 14 octobre 1909.

A. R.

Schweizerische Gesellschaft für Vogelkunde und Vogelschutz.

II. Sitzung

Sonntag den 7. November 1909, im Café z. Saffran in Zürich.

Beginn der Verhandlungen punkt 2 Uhr.

Traktanden: Protokoll. II. Statutenberatung. Tagesfragen. Varia.

Die Mitglieder werden gebeten, zahlreich zu erscheinen.

Der Vorstand.

Nachdruck von Originalarbeiten nur mit genauer Quellenangabe und Einwilligung des Verfassers gestattet. — Für den Inhalt der Aufsätze sind die Verfasser selbst verantwortlich.

La reproduction d'articles originaux n'est autorisée que moyennant le consentement de l'auteur et indication de provenance.

La rédaction laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leurs articles.

Druck und Expedition von R. G. Zbinden, Basel.